

# Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 octobre 2016 à 19 h 31 777, boul. Marcel-Laurin

### PRÉSENCES:

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

#### CA16 08 0534

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 octobre 2016, à 19 h 33, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa Les conseillers de Ville : Aref Salem

Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen

Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

### CA16 08 0535

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016.

		_		•
Λ	Г	റ	רח	ᆮ
$\boldsymbol{H}$	.,	. ,	-	

CA16 08 0536A

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164902002 relatif au budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement.

ATTENDU l'article 143.2 de la Charte de la Ville à l'effet que le conseil d'arrondissement dresse et transmet au Comité exécutif un budget;

ATTENDU que les transferts centraux pour la dotation 2017 se chiffrent à 50 575 400 \$, tel qu'établi par la Direction des finances de la Ville;

ATTENDU que la Ville cède à l'arrondissement un espace fiscal qui représente 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que voulant limiter la hausse de la charge fiscale du contribuable à 1,8 %, comparativement à 2 % en 2016, l'arrondissement n'occupera que 0,0486 \$ du 100 \$ d'évaluation, pour un revenu de taxation de 8 171 000 \$ et ce, calculé avant l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation;

ATTENDU qu'afin de poursuivre les priorités identifiées, tout en demeurant à l'intérieur de la limite de 1,8 % de hausse de la charge fiscale, l'arrondissement maintiendra sa taxe spéciale de 0,0213 \$ du 100 \$ d'évaluation, ce qui représentera un revenu de taxation de 3 581 100 \$;

ATTENDU que pour l'année 2017, l'arrondissement imposera une taxe relative aux services au taux de 0,0699 \$ du 100 \$ d'évaluation;

ATTENDU que la cible de revenus de l'arrondissement pour 2017 est établie à 4 742 100 \$ et le budget de dépenses est de 67 990 900 \$, les transferts centraux nets sont de 50 575 400 \$;

ATTENDU qu'une affectation totale de 921 300 \$, incluant 402 100 \$ déjà affectés lors de l'adoption des budgets prioritaires 2014-2017 et 519 200 \$ provenant de la réserve financière constituée pour les grands projets, viendra équilibrer le budget 2017;

ATTENDU que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de fonctionnement a été dûment convoquée le 21 septembre 2016 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ;

D'adopter le budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement et d'en approuver la transmission au Comité exécutif de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

## Période de questions du public de la séance extraordinaire à 19h44

Aucune question n'a été posée


II est

Proposé par le conseiller Maurice Cohen; Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: De lever la séance à 19h44. ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 novembre 2016.